

[Dernière mise à jour : 06.04.2017]

	Page
CONDITIONS GÉNÉRALES	1
OFFRES	1
COMMANDES ET CONFIRMATIONS DE COMMANDES	1
CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE LIVRAISON	1
PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT	1
CONTESTATION	2
RESPONSABILITÉ ET GARANTIE	2
PROPRIÉTÉ DU SAVOIR FAIRE	2
DÉLAIS DE LIVRAISON	2
LIVRAISON	2
ATTRIBUTION JURIQUE	2

Conditions générales

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Livraison (CGVL) définissent les droits et obligations de la société CiTy Sensors (le Vendeur) et de son client (l'Acheteur) et sont applicables à tous les contrats ou les commandes entre les parties pour la vente des produits et de prestations sous réserve de conditions particulières, avenants ou de modifications apportées aux présentes CGVL par accord exprès et écrit des parties dans le cadre d'une commande particulière.

A la seule exception de telles dérogations négociées au cas par cas, les présentes CGVL ont donc vocation à régir la relation entre les parties de façon exclusive et exhaustive. A ce titre, elles ne sauraient en aucune manière être supplantées ou modifiées en tout ou partie par des stipulations contraires figurant sur les seuls documents de l'Acheteur tels que conditions générales ou particulières d'achat, qui sont par principe inapplicables en totalité aux relations commerciales entre les parties concernant les produits.

Offres

Chaque offre est réputée être faite pour la fourniture d'un ensemble indissociable de différents éléments tels que détaillés dans l'offre.

Toutes offres et documents s'y affairant, sont confidentiels et ne doivent en aucun cas être transmis à des tiers sans accord préalable de la société CiTy Sensors (le Vendeur).

Sauf autre délai de validité expressément défini dans l'offre du Vendeur, ladite offre n'est ferme et irrévocable que pour un délai de trente (30) jours ouvrables à compter de sa date d'émission. Passé ce délai, l'offre n'engage plus le Vendeur sauf accord exprès écrit de sa part.

Commandes et confirmations de commandes

La dénomination correcte et complète du produit doit figurer sur chaque commande.

Il est de la responsabilité pleine et entière de l'Acheteur d'assortir sa commande d'un cahier des charges technique qui fixe les différentes spécifications du produit ou toute autre indication indispensable à la fourniture de la prestation.

Toute commande adressée au Vendeur n'engage celui-ci que si elle est conforme à sa dernière offre.

Conditions générales de vente et de livraison

Les commandes de marchandises dont la valeur ne dépasse pas EUR 50.00 peuvent être grevées d'un supplément de prix pour petite quantité.

Le Vendeur sera exonéré de plein droit de toute responsabilité contractuelle si l'Acheteur n'a pas fourni en temps voulu les éléments nécessaires au vendeur pour la bonne exécution de la commande, ou s'il lui a fourni des éléments erronés qui ne lui permettent pas d'exécuter la commande conformément à ce qui était convenu.

Dans ce cas, les parties se rencontreront et discuteront des termes d'un avenant à la commande afin qu'il soit remédié à cette situation et qu'il en soit tenu compte au travers d'une révision de l'offre.

Si, après la confirmation de commande, des problèmes techniques liés au matériel fourni par l'Acheteur devaient survenir dans le cadre de la fourniture de prestations, le Vendeur est autorisé en tout temps à revoir l'acceptation de la commande.

Prix et conditions de paiement

Les prix indiqués sur les offres sont valables 30 jours et s'entendent nets et hors taxes. Sauf indication contraire, les frais de port, de fret, de douane, d'emballage, d'assurance et les frais similaires sont à la charge de l'Acheteur.

Toutes les factures y compris celles des livraisons partielles sont payables selon les conditions stipulées dans l'offre, à compter de la date de la facture.

Lors d'un non-respect des conditions de paiement, le Vendeur se réserve le droit de retenir des livraisons jusqu'à ce que l'Acheteur ait réglé les factures échues.

Pour les prix qui sont indiqués en monnaie spécifique autre que l'euro, le Vendeur est en droit d'ajuster le prix en relation avec le cours de change en vigueur.

Contestation

L'Acheteur est tenu de vérifier les marchandises et les prestations fournies dans un délai de 15 jours ouvrables suivant la livraison (hors périodes des congés d'été).

Si aucun défaut n'est constaté et communiqué par écrit dans ce délai les marchandises et les prestations sont considérées comme complètes et sans défauts.

Toute reprise acceptée et constatée par le Vendeur, dans le cas d'un vice apparent ou de non-conformité des marchandises ou prestations fournies, permettra à l'Acheteur d'obtenir le remplacement ou la restitution d'un avoir à son profit, à l'exclusion de toute autre procédure (note de débit), indemnité ou dommages et intérêts.

Responsabilité et Garantie

La responsabilité du Vendeur est limitée à l'exécution de produits conformes aux plans et prescriptions du cahier des charges convenu entre les parties.

La responsabilité du Vendeur ne s'étend en aucun cas à la conception ou à la définition des composants et des produits, l'Acheteur conservant par ailleurs l'entière responsabilité de l'homologation du produit.

Toute responsabilité liée aux erreurs ou aux lacunes concernant les spécifications du cahier des charges incombe à l'Acheteur.

Le Vendeur n'est en aucun cas responsable des dommages consécutifs et du manque à gagner.

Sont exclues de toutes garanties les défauts résultant d'un stockage ou d'une utilisation du produit par l'Acheteur ou les clients de celui-ci dans des conditions anormales ou non conformes aux règles de l'art. Toute réparation effectuée sans l'accord du Vendeur sur un produit, même reconnu défectueux, entraîne la perte de toute garantie, ainsi que de tout droit de recours envers le Vendeur.

Responsabilité et Garantie (suite)

Les responsabilités définies ci-dessus couvrent exclusivement la réparation ou le remplacement par le Vendeur des prestations livrées, après restitution par l'Acheteur des produits reconnus défectueux et à l'exclusion des frais de transport, emballage, montage, démontage et tous frais annexes, qui restent toujours à la charge de l'Acheteur.

Dans le cadre de prestation de service, le Vendeur n'assume aucune responsabilité pour les dommages qu'il pourrait causer aux produits, marchandises, composants, objets et autres, fournis par l'Acheteur.

Propriété du savoir faire

La propriété des dessins et autres documents soumis par l'Acheteur pour l'étude ou l'exécution d'une commande lui reste acquise.

Le Vendeur conserve la propriété intellectuelle et/ou industrielle de tout processus, outillage et logiciel exécuté par lui-même en relation avec les travaux qui lui sont demandés, même s'il les facture à l'Acheteur, sauf en cas d'accord exprès et écrit des parties dans le cadre d'une commande particulière.

Délais de livraison

Seuls les délais de livraisons confirmés par écrit par le Vendeur font foi.

Lorsqu'il est prévu que l'Acheteur doit valider le programme de fabrication, le délai court à partir de la notification au vendeur de cette validation.

Les délais peuvent être prolongés si des obstacles dont le Vendeur n'est pas responsable surviennent tels que force majeure, décisions rendues par des autorités, phénomènes naturels, guerre, problèmes liés à l'exploitation ou au transport, grèves, accidents, maladie ainsi que livraison retardée, défectueuse ou faisant défaut.

Un retard de livraison ne peut en aucun cas justifier l'annulation de la commande ou/et des pénalités ou demandes en dommages et intérêts.

Le Vendeur est autorisé à effectuer des livraisons partielles et à les facturer.

Livraison

La livraison est considérée comme effectuée lorsque la marchandise quitte l'entreprise CiTy Sensors. Les risques de transport sont à la charge de l'Acheteur. (EXW Incoterms 2010).

Toute spécification particulière requise par l'Acheteur, tel que la nature et l'étendue des emballages, le mode de transport, l'application d'une l'assurance ou autre attestation, devront être spécifiées par écrit et être validées par le Vendeur.

Attribution juridique

La loi française est la loi des parties.

En cas de contestation pouvant résulter de l'exécution du contrat souscrit par notre Société, les seules juridictions reconnues et acceptées de part et d'autre sont celles des tribunaux d'EVRY (91000).

Cette disposition est applicable même en cas de demande incidente, d'appel en garantie ou en cas de pluralité de défendeurs.

CiTy Sensors

15 rue du Buisson aux Fraises
ZI de la Bonde – Bât. C5
F-91741 MASSY CEDEX

Tél: +33 164 471 555 / Fax: +33 164 470 777
E-mail : citysensors@orange.fr / Web : www.citysensors.com